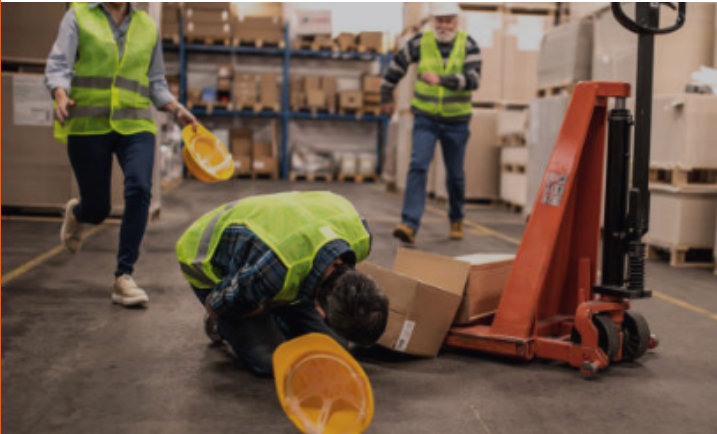




LE PLAN DE PRÉVENTION : SA RÉDACTION DANS LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION – PDR02

(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT ou BUP)

Lors d'opérations effectuées par une entreprise extérieure, le Code du Travail (Art. R. 4512-2) impose une inspection commune des lieux de travail. Suite à cette inspection et à l'analyse de risques d'interférences liés à la coactivité (Art. R. 4512-6) les employeurs établissent d'un accord commun, un plan de prévention précisant les mesures visant à prévenir ces risques avant le début des travaux.



PROGRAMME

Les étapes préalables au plan de prévention

- Les réunions et visites préalables
- L'identification des risques
- La rédaction du plan ou du protocole
- L'information des opérateurs
- L'accueil de l'entreprise extérieure

Les réunions et visites préalables

- La définition des modes préparatoires
- L'organisation des secours
- L'analyse des risques
- L'élaboration des consignes de sécurité
- L'utilisation des locaux

La rédaction du plan de prévention

- L'obligation de rédaction
- Les renseignements relatifs à l'activité
- La mise en place des secours
- L'analyse des risques
- Les mesures de préventions
- Le suivi et l'actualisation du plan de prévention
- Exemple d'un plan de prévention

Le permis feu

- Le cadre réglementaire
- Les consignes avant, pendant, après les travaux
- Exemple d'un permis feu



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Intégrer la démarche aboutissant à l'élaboration du plan de prévention
- Connaître le cadre réglementaire et ses objectifs
- Savoir rédiger un plan de prévention
- Identifier le rôle des différents acteurs (EU, EE, CSE, CSSCT, médecin du travail, ...)
- Comprendre les responsabilités (civiles et pénales)



PUBLIC CONCERNÉ

Toutes les personnes chargées de la rédaction des plans de préventions



DURÉE

7 heures de formation

La rédaction du protocole de sécurité

- Un plan de prévention adapté aux opérations de chargement et de déchargement
- Un exemple d'un protocole

Les responsabilités face au plan de prévention

- Les chefs d'établissements (EU et EE)
- Le responsable sécurité et la délégation
- Les signataires du plan de prévention

Pour tout renseignements contactez le **04 86 80 19 60** ou par e-mail à **formations@batisafe.fr**

Votre interlocutrice formations dédiée
Clémence CARRAZ

Référente administrative, pédagogique et accessibilité PSH

Délai d'accès à la formation



N.B. : Taux d'abandon 0 %

Prérequis : Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer à nos formations.

Moyens humains	Moyens techniques	Évaluation
Fort d'une expérience de terrain nos formateurs sont confrontés aux différents aspects techniques et réglementaires dans leur projet, ce qui permet de transmettre leur savoir acquis au cours de ceci. Votre référente administrative est l'interlocuteur unique pour une gestion et un suivi optimum de vos dossiers.	Cours interactif en vidéo projection, documentation adaptée au niveau à partir de la réglementation en vigueur, études de cas issues de situations réelles avec ou non le matériel spécifique, matériels de travail collaboratif, locaux fonctionnels et un espace de pause.	Un QCM pour évaluer les connaissances des stagiaires sur le sujet sera remis avant et après la formation afin de mesurer l'évolution des compétences acquises au cours de la session.

Toutes nos formations inter-entreprise sont accessibles aux personnes en situation de handicap (pour les formations à Lyon et Paris, nous louons des salles accessibles aux PSH). Concernant les formations intra-entreprise, l'employeur se doit d'avoir un lieu adapté pour accueillir la formation de ses salariés en situation de handicap.



Nos tarifs

À distance

Intra / Inter	Durée (jour)	Tarif (€ HT)
Inter (par participant)	1 jour	600 € HT
Inter (par participant)	2 jours	1 000 € HT
Intra	sur demande	

Présentiel

Intra / Inter	Durée (jour)	Tarif (€ HT)
Inter (par participant)	1 jour	850 € HT
Inter (par participant)	2 jours	1 300 € HT
Intra	sur demande	

37
formations

569
personnes formées
en 2024

8,7/10
de satisfaction
en 2024